

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2015

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjointes.

Mmes et MM. LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, EISENMANN Etienne, LIENHARDT Jacqueline (arrivée à 19h35 au point n° 2), MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, BRUCKER Stéphane, STEIN Véronique, BACH Frédéric (arrivé à 19h05 au point n° 1), HUCK Daniel, STUMPF Nathalie, HAAS Ludovic, SCHLUR Anne-Catherine, KOENIG Jean-Louis, BAILLY Jean-Claude, BURGER Lourdes et ELCHINGER Thibaut.

Membres absents excusés : Mmes et MM. WERNERT Georges (procuration à SCHEYDECKER Camille), ERNEWEIN Arnaud (procuration à HAASSER Mireille) et KLEIN Renée.

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. EISENMANN Etienne est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 8 avril 2015.



N° 038/2015 ◆ Approbation du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 029/2015 du 25 mars 2015 relative au débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2015, Budget Annexe de la Forêt,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques réunie le 26 février 2015 et le 19 mars 2015,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après délibération et étude minutieuse des documents budgétaires,

- Après vote à mains levées unanime,

décide :

1) De voter le Budget Primitif 2015 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

2) D'approuver le Budget Primitif 2015 du service annexe de la Forêt et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	290 961,29	113 770,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté (art. R 002)	0,00	177 191,29
Déficit antérieur reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	290 961,29	290 961,29
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Total	0,00	0,00



N° 039/2015 ◆ Approbation du Budget Primitif 2015 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 030/2015 du 25 mars 2015 relative au débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2015, Budget Principal de la Commune,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques réunie le 26 février 2015 et le 19 mars 2015,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après étude minutieuse des documents budgétaires,

- Après votes à mains levées,

décide :

1) De voter à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Commune :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, avec définition des opérations,

2) D'approuver à la majorité absolue (24 voix pour et 2 voix contre) le Budget Primitif 2015 de la Commune et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	4 016 856,22	3 799 354,00
Virement à la section d'investissement (art. D 023)	401 689,23	0,00
Excédents antérieurs reportés (art. R 002)	0,00	619 191,45
Déficits antérieurs reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	4 418 545,45	4 418 545,45

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	902 288,30	500 599,07
Virement de la section de fonctionnement (art. R 021)	0,00	401 689,23
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. R 1068)	0,00	150 253,52
Excédents antérieurs reportés (art. R 001)	0,00	561 751,37
Déficits antérieurs reportés (art. D 001)	0,00	0,00
Restes à réaliser	957 614,89	245 610,00
Total	1 859 903,19	1 859 903,19

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 040/2015 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2015.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 24 voix pour et 2 voix contre,
- décide à la majorité absolue :

- 1) D'approuver la proposition du Maire telle que présentée et d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables en 2015 de 2%,
- 2) De fixer ces taux comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,78 %,
 - Foncier bâti : 15,83 %,
 - Foncier non bâti : 63,70 %.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 041/2015 ◆ Attribution de subventions diverses.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	
OBJET	Prévu BP 2015
Musique Municipale	4 600,00
Musique Municipale : école de musique	17 000,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	2 300,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	155,00
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.)	155,00
Assoc. Sportive du Collège de Soufflenheim	155,00
Chorale "chantons la vie"	155,00
Chorale Ste Cécile	155,00
Confrérie La Picole	155,00
Copains Maurice (amicale des)	155,00
Entente canine de Soufflenheim	155,00
Eoliennes, l'énergie nouvelle (les)	155,00
Golf Business Club - Europe	155,00
Paul Messner (association)	155,00
Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc.culturelle)	155,00
Sunderfeet	155,00
A.C.L. St Joseph (assoc.cult.&loisirs)	310,00
Donneurs de sang (association des)	310,00
Pêche et protection du milieu aquatique (association pour la) APPMA	310,00
Portugais (association)	310,00
Bronnebari (assoc. du quartier du)	310,00
Etangs (assoc.des habitants du quartier des)	310,00
Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	310,00
Aide à la formation BAFA	500,00
A.P.E.P.A. - périscolaire ados	27 008,00
A.P.E.P.A. - périscolaire enfants	148 689,00
A.P.E.P.A. - rythmes scolaires	38 609,00
Réserve article 6574	1 000,00
Séjour enfants CLH, classes découv. etc... dcm=46,00€/enfant	230,00
Total article 6574	244 121,00

Article 678 - Autres charges exceptionnelles		
OBJET		Prévu BP 2015
Assoc. "les fous du volant"	Subv. except. p/participation au 4L Trophy 2015	200,00
Société d'Aviculture	Soutien bal du 13 juillet	500,00
Conseil de Fabrique de l'Eglise	Particip. frais consom.gaz 1/3	1 600,00
Ecole Elémentaire Louis Cazeaux (coopérative)	Particip. stage canoë kayak	1 200,00
	Subv.pour stage cirque	860,00
	Subv.pour stage équitation	1 160,00
	Subv. pour entrées piscine	2 419,00
	Subv. except pour projet RICA	1 500,00
Etangs (assoc. des habitants du quartier des)	Subv. except 40ème anniversaire	500,00
Kandern (ville de)	Subv.pour "Reiturnier" (tournoi de cavaliers)	500,00
MC Mothem	Subv. except p/participation championnats de motocross de Yann CRNJANSKI	500,00
Réserve	Réserve de crédit	1 000,00
Total article 678		11 939,00

Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériels et études		
OBJET		Prévu BP 2015
Capoeira Ginga (association de)	15% s/matériel d'entraînement	375,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	15% s/achat réfrigérateur	75,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	15% s/achat tables et chaises	150,00
Confrérie La Picole	15% s/achat de matériel	248,00
Conseil de Fabrique de l'Eglise	15% s/achat de matériel	1 200,00
Ecole maternelle J.Prévert (assoc.parents & amis de l')	15% s/matériel pédagogique	264,00
Réserve article 20421		1 000,00
Tennis-Club de Soufflenheim	15% s/acquisition matériel	73,00
Total article 20421		3 385,00

Article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations		
OBJET		Prévu BP 2015
ACL St Joseph (ass.cult.&loisirs)	15% s/travaux mise en conformité Fouchy (tr.2)	9 000,00
Amis de la nature et des oiseaux (ANO)	15% s/travaux au refuge	600,00
Aviculture (société d')	100% s/pose du grillage	2 000,00
Cercle culturel & Sportif Aloysia	15% s/installation garde-corps	375,00
Paroisse protestante Rountzenheim-Auenheim-Soufflenheim	15% s/travaux accès handicapés du foyer	1 460,00
Paul Messner (association)	15% s/rénovation tombe Paul Messner	350,00
Paul Messner (association)	15% s/restauration statue St François d'Assise	1 500,00
Portugais (association)	15% s/travaux balustrade	114,00
Portugais (association)	15% s/travaux remplacement fenêtres	237,00
Réserve article 20422		1 500,00
Subv.pour ravalement de façades		5 000,00
Tennis-Club de Soufflenheim	15% s/transformation sol court couvert en structure souple	3 831,00
Tennis-Club de Soufflenheim	15% s/réfection dalle en béton	150,00
Total article 20422		26 117,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 042/2015 ◆ Constitution de provisions pour risques.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) De constituer les provisions pour risques suivantes au Budget Primitif Principal de la Commune pour l'année 2015 :
- Article D-6815 et R-15182 : 100.000,00 € pour les éventuelles créances irrécouvrables (société HAAR et autres).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 043/2015 ◆ Signature d'une convention relative à la gestion, à l'entretien et à la surveillance du domaine public routier départemental de la déviation de Soufflenheim par la RD1063 avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de convention définissant les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements situés sur le domaine routier départemental et plus particulièrement relative au transfert de compétence pour l'entretien des massifs floraux, des ronds-points, des ouvrages d'arts, etc... situés sur le tracé de la route de contournement,
 - Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
 - Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,
- décide :

- 1) D'approuver la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la Commune de Soufflenheim avec le Conseil Général du Bas-Rhin, telle que présentée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces y relatives, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 044/2015 ◆ Signature d'une convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le Conseil Municipal,

- Vu le transfert de la zone artisanale (ZA) de la Commune de Soufflenheim dans les compétences de la Communauté de Communes du Pays Rhénan,
- Vu la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie de la zone artisanale,
- Vu le projet de convention de prestation de services par laquelle le prestataire (la Commune) sera amené à effectuer les travaux précités par l'intermédiaire des services techniques au bénéfice de la Communauté de Communes (14 heures d'interventions par an estimées à 420,00 Euros),

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie dans la zone artisanale de Soufflenheim, telle que présentée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces y relatives, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 045/2015 ◆ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le Maire expose la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès), que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) La commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2016,
- Régime du contrat : capitalisation.

- 2) Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 046/2015 ◆ Classement sonore des voies communales.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 041/2013 du 27 mars 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2013 et ses annexes qui ont pu être consultés sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin par les Conseillers Municipaux,

- Vu le projet de modifications et les ajouts portés dans l'annexe 1 relative au réseau routier de l'Etat,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De donner un avis favorable au projet d'arrêté modificatif et notamment aux modifications portées dans l'annexe 1 relative au réseau routier de l'Etat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 047/2015 ◆ Divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
19/03/2015	Bernhard Horticoles - Ingwiller	Fleurissement d'été	16 713,46
19/03/2015	Hipertec - Russ	Vidéosurveillance pour les nouveaux ateliers municipaux	12 027,60
25/03/2015	Sater - Soufflenheim	Marché à bons de commande pour l'entretien, la réparation et l'aménagement de la voirie	Entre 20000 et 50000
30/03/2015	Provost Distribution - Metz	Equipements et aménagements intérieurs des nouveaux ateliers municipaux - Etagères	13 614,00
30/03/2015	Socomenal - Eckbolsheim	Equipements et aménagements intérieurs des nouveaux ateliers municipaux - Etablis	10 081,40

- Le traditionnel « Osterputz » aura lieu le 11 avril 2015, les membres du Conseil Municipal sont invités à y prendre part.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 21h10.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 avril 2015 comporte les délibérations n° 038/2015 à 047/2015.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆